

ARCHÉOLOGIE EN VAUCLUSE



Conseil Général de Vaucluse

JOURNAL D'INFORMATION DU SERVICE D'ARCHÉOLOGIE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAUCLUSE



Service d'Archéologie de Vaucluse

25

JUIN 1994

une archéologie plus proche

L'archéologie, et surtout les interventions dites "de sauvetage", qui constituent l'essentiel des opérations conduites en milieu urbain, connaissent une très rapide croissance depuis une dizaine d'années. Progressivement, les équipes d'archéologues se sont professionnalisées, et les possibilités offertes aux bénévoles et aux étudiants de participer à ces recherches se sont restreintes.

Une contradiction se manifeste aujourd'hui : d'un côté des professionnels de l'archéologie, aux connaissances de plus en plus précises et aux méthodes d'investigation très fines, de l'autre côté, des amoureux du patrimoine, des passionnés d'histoire, en nombre chaque jour croissant, qui n'ont qu'un accès limité aux découvertes récentes.

Le Conseil Général de Vaucluse entend respecter l'une des missions de service public qu'il a confié à ses archéologues : fournir au plus grand nombre les informations que livre le sous-sol de notre département. Ainsi des publications sont en cours de parution (dans la série des *Documents d'Archéologie Vauclusienne*, un volume consacré aux fouilles médiévales d'Avignon, dans la collection des *Notices d'Archéologie Vauclusienne*, une synthèse sur le Paléolithique en Vaucluse). Le Service d'Archéologie du Conseil Général va également organiser des chantiers ouverts aux amateurs : c'est le cas dès cet été à Sault, et prochainement à Orange ou Avignon. Enfin, un effort particulier va être entrepris pour qu'une meilleure diffusion des connaissances acquises sur le passé vauclusien soit assurée par des conférences, des séminaires ou des expositions locales.

Régis Deroudihle
Président du Conseil Général

Thierry Mariani
Président de la Commission
de la Culture et du Tourisme

CE PASSÉ QU'ON ASSASSINE

Le Vaucluse s'enorgueillit de posséder l'un des patrimoines les plus riches de France (occupation humaine attestée depuis le Paléolithique, six villes antiques dont Vaison-la-Romaine et Orange, cette dernière possède deux monuments classés patrimoine mondial de l'UNESCO, Avignon capitale de l'Occident chrétien au XIVe siècle...). Si la protection de cet héritage est désormais assurée en milieu urbain, la défense des sites ruraux ne peut se faire que par la prise de conscience collective de sa fragilité. Force est de constater, au vu des ventes d'objets archéologiques qui s'opèrent sur les marchés et les brocantes de notre département, que le pillage de ces sites, souvent isolés ou inédits, se poursuit encore trop souvent en toute impunité.

Le rappel de la législation en matière de protection du patrimoine archéologique reste donc indispensable. Si l'autorité compétente est l'Etat, au travers de ses services déconcentrés, les Collectivités territoriales et les amateurs d'archéologie doivent relayer cette politique d'information et de prévention. Dans cet esprit, nous publions l'article consacré par Madame Anne Buisse, Attachée du Service régional de l'Archéologie de la région PACA, au fléau que représente l'utilisation des détecteurs de métaux.

"Supposons par exemple une sépulture, quelque part, dont le souvenir s'est perdu depuis des siècles, voire des millénaires. Un beau jour, des travaux quelconques vont en révéler l'existence.

Supposons encore que ses inventeurs sont tout à la fois respectueux des choses du passé... et des lois qui les protègent. En application de l'article 14 de la loi du 27 septembre 1941, cette découverte fortuite sera déclarée à l'administration compétente, c'est-à-dire le Service Régional de l'Archéologie du Ministère de la Culture et de la Francophonie (DRAC), puisqu'en France l'archéologie est une affaire d'Etat.

Si la poursuite des travaux est indispensable, le Service Régional de l'Archéologie va procéder à une fouille avec l'accord du propriétaire qui aura d'ailleurs des droits à faire valoir sur les trouvailles (article 16 de la loi précitée). La fouille peut aussi être confiée à un archéologue de collectivité, du CNRS ou bénévole. C'est à dire que le site va être démonté avec la plus extrême minutie.

Le mode de construction de cette tombe, les matériaux employés vont la situer dans le temps, la posture du corps et les rites observés traduiront certaines idées de l'au-delà, le mobilier funéraire livrera des indications sur l'art, les techniques, les échanges commerciaux... Bref, tous les indices, même infiniment ténus — bois, métal, tissu, charbon, céramique, pollen — serviront à reconstituer toute une histoire. Laissée aux bons soins des archéologues, cette tombe nous dira quand, pourquoi et qui, pour peu qu'un recoupe-ment, une inscription, un texte le permettent, a été enterré là.

Tout sera consigné dans un rapport officiel et remis à un musée.

Supposons maintenant qu'un chasseur de trésor, armé d'un détecteur de métaux ait précédé tout le monde et que cette tombe recèle quelque objet métallique.

Au signal de son engin, ledit chasseur va tout éventrer à la pioche jusqu'à trouver l'objet convoité.

Sans doute glanera-t-il aussi tout ce qu'il pourra repérer d'autre, pourvu que ce soit monnayable. En effet l'engouement du public est tel qu'au marché noir des vestiges archéologiques, on peut faire argent de presque tout sans que le fisc s'en mêle.

Analphabète, le chasseur de trésor ne s'intéresse pas à l'histoire racontée là. De plus, il laissera derrière lui un site bouleversé, privé d'éléments capitaux et donc devenu illisible, que les intempéries achèveront de faire disparaître définitivement.

Rappelons que de tels agissements sont passibles des peines prévues à l'article 322.2 du code pénal, résultant de la loi du 5 juillet 1980. Rappelons aussi que, au terme de la loi du 18 décembre 1989, chercher des objets archéologiques (et pour la Cour d'appel de Besançon, l'archéologie s'arrête à hier) à l'aide d'un détecteur de métaux est illégal et que " nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles... à l'effet de recherches... d'objets pouvant intéresser l'archéologie" (loi du 27 septembre 1941).

De toute façon, l'article 716 du code civil définit un trésor comme quelque chose qu'on trouve sans l'avoir cherché et sur lequel le propriétaire du terrain a des droits.

Mais voilà, dans leurs nombreuses revues, au sein de leurs associations ou devant les tribunaux, les chasseurs de trésor soutiennent que leur activité ne relève pas de cet arsenal législatif... parce qu'ils n'ont pas la prétention de faire de l'archéologie. Et il est bien vrai que l'on ne fait pas de l'archéologie à coup de détecteur. Ils revendiquent simplement mais hautement, le droit exorbitant de disposer à leur gré et de s'approprier ce qui est non seulement la matière première pour des archéologues professionnels mais aussi les archives non-écrites, le patrimoine de la collectivité. Imagine-t-on les lecteurs de la Bibliothèque Nationale, autorisés à déchirer pour les emporter, des morceaux de manuscrits anciens pour... Pour faire quoi, au fait ?

Avec une grande pudeur sur les aspects lucratifs du trésor éventuel, les chasseurs se parent volontiers d'une noble passion pour l'histoire et d'une innocente manie de la collection. Passion ravageuse et manie absurde. Un objet échoué parmi d'autres dans une vitrine, un objet privé de son histoire n'a qu'une valeur sentimentale, artistique ou vénale. Une exposition s'est tenue récem-

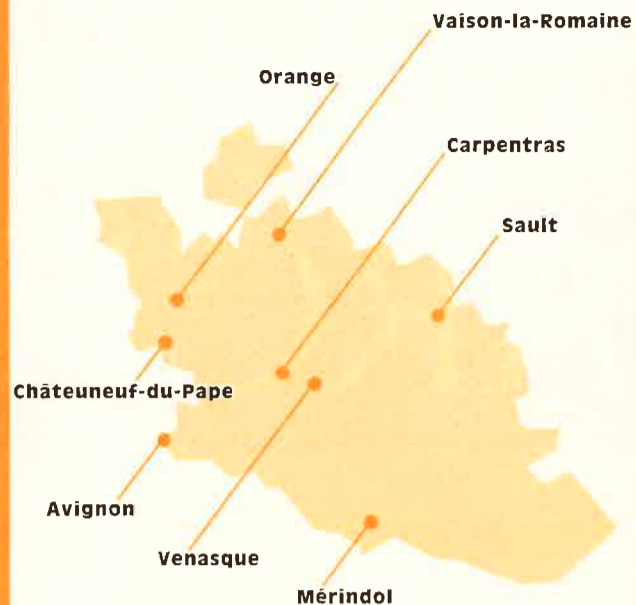
ment dans une capitale européenne sur une peuplade italique antérieure aux Romains. Tout venait de collections privées. Les comptes rendus qu'on peut en lire soulignent combien cette civilisation nous est obscure. Nul doute que si les sites dont ces pièces sont issues avaient fait l'objet d'autre chose que d'un pillage en règle (sinon ils ne seraient pas l'ornement de collections privées), ces Pré-Romains nous seraient infiniment plus proches et que la détection que procurent leurs œuvres ne serait pas réservée à quelques riches esthètes.

Les manieurs de détecteurs de métaux avancent aussi l'argument des saines joies d'un loisir de plein air. "Mon mari buvait ; depuis qu'il a un détecteur, il ne va plus au café". Argument tellement absolu que c'est sans malice que s'informe auprès du Service régional de l'Archéologie tel grand père à qui ses petits-enfants vont faire la gâterie d'un détecteur pour Noël, ou tel autre qui veut en offrir un, au petit, qui a bien travaillé en classe. Ou encore ce douanier (sic) qui veut prospecter, juste le dimanche, dans les bois...

Pour pittoresques que soient ces exemples, ils ne sauraient masquer la prolifération exponentielle des détecteurs de métaux. Passé la deuxième guerre mondiale, il fallut trouver des débouchés civils à ces engins. Une publicité éhontée, sous l'apparence de magazines respectables se chargea du marché avec un total succès. Les dégâts causés au patrimoine, que l'on devine sans pouvoir les évaluer à leur juste ampleur — et pour cause — sont sans doute énormes et définitifs, car si la nature se régénère, le patrimoine archéologique jamais.

Bien sûr ; il appartient au Service Régional de l'Archéologie de faire appliquer la législation qui protège ce patrimoine. Mais, justement parce qu'il s'agit d'un bien commun, c'est aussi l'affaire de tous : archéologues de collectivité, simples amateurs et, plus généralement, quiconque est respectueux du passé. "Un peuple sans passé est un peuple sans avenir".

Anne Buisse



Journée départementale d'archéologie

Sault a accueilli le 11 juin la réunion annuelle des archéologues de Vaucluse.

Selon la formule consacrée, le repas pris en commun et la visite d'un site - le Bau de l'Aubesier sous la conduite de Serge Lebel - ont succédé aux communications de la matinée.

Congrès - colloque

Le Service d'Archéologie du Conseil général de Vaucluse, le Centre Camille Jullian et le Groupe de Recherches d'Antiquités Africaines (CNRS-Université de Provence), l'Université d'Avignon organisent un colloque consacré à

«La maison urbaine d'époque romaine en Gaule Narbonnaise et dans les provinces voisines»

11, 12 et 13 novembre 1994
Université d'Avignon
5, rue Violette
84000 Avignon

Grands thèmes abordés :

- Ce que les textes et l'archéologie nous apprennent de la maison.
- Les maisons dans l'*orbis romanus* : Italie, Espagne et Africa.
- La maison en Gaule Narbonnaise : le fonctionnement de la maison ; la maison et la ville.
- Les maisons dans l'*orbis romanus* : Gaules et Germanie.

Renseignements:
Université de Provence
29, avenue Robert Schumann
13621 Aix-en-Provence
Tel : 42 64 38 63

Service d'Archéologie
Conseil Général de Vaucluse
84909 Avignon CEDEX 9
Tel : 90 86 33 33 poste 1186



SITES

Orange

Quartier de la Tourne

Une campagne d'évaluation du risque archéologique, entreprise au quartier de la Tourne sur un terrain destiné à la construction, a révélé les vestiges remarquablement conservés d'un quartier de la ville antique. Leur reconnaissance, bien que partielle, permet d'identifier un ensemble résidentiel implanté sur un îlot de forme triangulaire, délimité à l'est par une rue (prolongement intramuros de la voie recouverte par l'actuelle route de Roquemaure), et à l'ouest par le rempart (son tracé se lit dans le parcellaire actuel).

Les occupations successives du quartier s'échelonnent de l'époque augustéenne au III^e siècle de notre ère.

En revanche, durant les périodes médiévale et moderne, le terrain est demeuré vierge de toute construction, comme l'attestent les cadastres anciens et les sondages archéologiques.

Ce phénomène, rarissime dans les agglomérations urbaines, a contribué à la préservation des vestiges antiques.

Cet ensemble apparaît donc comme un témoignage de première importance qui, si la construction est décidée, fera l'objet d'une campagne de fouilles archéologiques.

Immeubles Pompée et Bauza

Les immeubles Pompée et Bauza, sis en limite nord du centre ancien de la ville, feront prochainement l'objet d'une réhabilitation totale, rendue indispensable au vu de leur état de délabrement.

En amont du projet, qui ne pourra éviter une démolition partielle des bâtiments pour aérer un bâti trop compact, une première analyse archéologique et architecturale des constructions a été entreprise. L'objectif de cette intervention allie la prévention de destructions de vestiges archéologiques et l'acquisition d'une véritable connaissance des immeubles, qui éclairera la prise de décision architecturale durant l'élaboration du projet de réhabilitation.

A l'issue de cette expertise sont apparus les restes d'une construction antique de caractère monumental, partiellement réutilisée à l'époque médiévale.

En effet, dans les caves des immeubles sont actuellement visibles, une pièce voûtée antique de grande dimension et de facture soignée, et une galerie de desserte. Ces deux constructions sont bâties au moyen de *tegulae*, de petit appareil de moellons et utilisent ponctuellement le grand appareil.

Au rez-de-chaussée et au premier étage de l'immeuble, une colonne de pierre couronnée de son chapiteau est conservée. De toute évidence, la salle voûtée, la galerie de desserte et la colonne appartiennent au même édifice sur soubassement, que nous sommes pour l'heure tentés d'identifier à un établissement balnéaire de grande taille, probablement public.

Des visites dans les immeubles voisins, un relevé architectural et sans doute une campagne de fouilles archéologiques, permettront prochainement d'évaluer l'ampleur de cette découverte.

A ce jour, hormis les vestiges d'un ensemble balnéaire de taille moyenne sous la place des sept cantons, nous ne connaissions aucun monument à fonction thermique de cette importance à Orange.

Enfin, au premier étage de l'immeuble court une série d'arcatures, sans doute médiévales et qui pourrait correspondre à une réutilisation partielle de l'édifice antique. Ce dernier est certainement conservé en élévation dans la parcelle jouxtant les immeubles à l'ouest.

Une campagne de décaissement des parois du bâti est envisagée pour dégager les éventuelles ouvertures d'origine et offrir une appréciation

plus exacte de la construction médiévale afin d'en tirer le meilleur parti de réhabilitation.

La superposition des constructions urbaines est exceptionnellement illustrée par ces deux immeubles dont la réhabilitation mobilise conjointement aménageurs architectes et archéologues autour d'un double objectif : embellissement de la ville et révélation de son passé.

Rue des vieux fossés

A l'occasion de travaux d'aménagement pratiqués dans la cave d'une maison, rue des Vieux Fossés à Orange, des vestiges antiques ont été exhumés. Le propriétaire a aussitôt informé le musée d'Orange et le Service d'archéologie de Vaucluse de sa découverte. Une intervention immédiate a décelé deux occupations successives :

- deux pièces d'un habitat d'époque augustéenne, aux sols de terre battue et séparées par un mur couvert d'enduits peints à décor d'architecture en trompe-l'œil.

- l'*atrium* à *impluvium* d'une habitation datable du courant du I^{er} siècle de notre ère et dont subsiste un égout de direction nord-sud, servant à la vidange du bassin.

Ce dernier est limité par trois bandes de mosaïque noire et blanche qui assurent le raccord avec le béton blanc à inclusion de tesselles noires de la pièce.

Ces structures seront conservées en place selon le vœu du propriétaire de cette cave transformée en caveau de dégustation et vente de vin.

Mérindol

Le castrum

Dans le cadre du projet de mise en valeur du Vieux Mérindol, suite à la découverte de la chapelle castrale et aux travaux de Philippe Hurtaux (1992-1993), le Service d'Archéologie du Conseil Général de Vaucluse a conduit une nouvelle tranche de fouilles archéologiques, financée par la commune et réalisée avec l'aide d'une équipe de bénévoles de Mérindol.

L'intervention s'est limitée au secteur sud-est du site sur une surface de 80 m² environ, jouxtant la chapelle.

L'opération a mis en évidence un ensemble architectural dense placé dans le périmètre castral et qui s'échelonne entre les XIII^e et XVI^e siècles. Chacune des constructions de cet ensemble a été mise en relation avec de nombreux remblais ou dépotoirs comblant les volumes précédemment arasés.

Le mobilier archéologique abondant témoigne de deux périodes d'occupation majeures : le XIII^e siècle et la fin du XIV^e siècle.

Il subsiste du XIII^e siècle, les restes de la chapelle et du donjon fondé sur un glacis rocheux dominant des constructions massives à vocation probablement défensive. L'organisation de ces structures et le soin apporté à leur traitement semblent les désigner comme un secteur privilégié du site sans doute en raison de la présence d'un accès au château.

Vaison-la-romaine

Le pont romain

Les travaux de restauration du pont romain ont débuté au mois d'avril 1994.

A cette occasion, un échafaudage a été monté tout autour du monument, facilitant l'accès à chacune des parties de l'ouvrage. Des relevés ont été entrepris, ils ont entraîné de nouvelles découvertes concernant cet édifice. En somme mal connu.

Le relevé très précis du calepinage des blocs de l'appareil cyclopéen a permis d'apprécier la qualité exceptionnelle et la précision du travail des bâtisseurs romains. Cinq blocs formant saillie par rapport au nu des murs de tête ont été restitués.

Châteauneuf-du-Pape, éléments de construction antérieurs à la période pontificale

8865

Mais la fonction d'un tel dispositif n'est cependant pas identifiée.

Grâce à l'examen approfondi des techniques de taille de la pierre, un cartouche a été mis en évidence au sommet de l'arc aval du pont. L'érosion malheureusement très forte sur cette partie de l'édifice a effacé l'essentiel du relief et l'on ne distingue plus que quelques traces laissées par une hypothétique inscription latine.

Châteauneuf-du-pape

Terrasse du Château

Au mois de février et juin de cette année, l'affaiblissement d'un mur de soutènement du château a conduit le Conseil Général à établir un diagnostic archéologique du site. La terrasse s'étend au pied du mur de la façade méridionale du château, bâti par Jean XXII avant 1333. Elle forme un espace rectangulaire de près de 400 m². Les sondages ont révélé des éléments antérieurs aux constructions pontificales, remblayées au tout début du XIV^e siècle. Des murs conservés sur trois mètres d'élévation, un bassin-citerne, des niveaux de sols et des foyers appartiennent au castrum des XI-XIII^e siècles, possession de l'évêque d'Avignon.

Le mur de clôture de la terrasse actuelle, constituait une première enceinte dans l'aménagement défensif des abords de la forteresse papale.



Quatre fenêtres et une petite cheminée, qui ont été dégagées lors des travaux récents, appartenaient sans doute à un chemin de ronde qui couronnait ce rempart.

Des carreaux de pavement et un mobilier caractéristique des XIV^e et XV^e siècles ont été recueillis dans les niveaux supérieurs du site.

Carpentras

Marignane

Dans le cadre des études préalables à la réalisation de la déviation de Carpentras, le Conseil Général et le Groupe Archéologique de Carpentras ont conjointement procédé à l'expertise d'un site antique, placé à la périphérie de la ville, en rive droite de l'Auzon. Ce site est anciennement connu et a livré en plusieurs occasions des fragments lapidaires d'une importante construction (inscriptions, épitaphes, colonnes, chapiteaux). Plus récemment, deux sarcophages avaient été exhumés dans ce terrain.

L'évaluation archéologique a confirmé la richesse et la forte extension de cet habitat, occupé durant toute l'antiquité, mais avec une plus grande densité entre les III^e et V^e siècles, et utilisé comme zone d'inhumation après son abandon. Toutefois, si le mobilier archéologique est abondant (tesselles de mosaïques, fragments architectoniques, moellons, tuiles, céramiques et verriers) l'érosion et la faible profondeur d'enfouissement n'ont pas favorisé la conservation du bâti ancien. Le site se présente donc comme une vaste zone d'épandage de matériaux, résultant de l'arasement progressif des bâtiments antiques. L'opération se poursuivra bientôt sur des terrains voisins, plus propices à une meilleure conservation des niveaux archéologiques.

Avignon

Chapelle Sainte-Catherine

C'est à l'occasion de travaux d'entretien, et grâce à l'obligeance de Monsieur Jean Jauffret, propriétaire de la chapelle Sainte-Catherine (théâtre du



Chêne Noir), qu'une intéressante découverte vient d'être faite en Avignon. L'importante rosace qui orne la façade de cette chapelle, qui a été obturée durant la révolution, conserve de façon miraculeuse des éléments d'une verrière médiévale. Les vitraux polychromes, décorés de grilles (feuilles de chêne, frises, médaillons et quatre-feuilles), qui ont été recueillis encore enchâssés dans leurs montants de plomb, sont attribuables au dernier tiers du XIV^e siècle (après 1361). Ces vitraux avignonnais sont donc parmi les plus anciens de Provence, conservés *in situ* depuis leur pose, avec ceux de Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence et de la cathédrale d'Embrun, datés respectivement de la fin du XIV^e siècle et du début XV^e siècle.

Venasque

Céron

A la suite de découvertes fortuites provoquées par des travaux agricoles, et signalées par le Groupe Archéologique de Carpentras et sa région, des sondages archéologiques ont mis au jour une série de six structures en creux. Trois d'entre elles contiennent un abondant mobilier céramique, lithique et faunique attribuable, en l'état actuel de l'étude, à une phase ancienne du Néolithique. Ce site de plein air devra faire l'objet, en 1995, d'une fouille programmée en liaison étroite avec un projet collectif sur la néolithisation et le fonctionnement des réseaux néolithiques en Vaucluse. En effet, plusieurs gisements du Mésolithique et du Néolithique ancien (Robion, Sorgues, Courthézon, Venasque) vont ainsi être simultanément fouillés et étudiés, afin de mieux appréhender le phénomène de néolithisation dans notre département.

Sault

Aven du Fraysse

Dans le cadre d'une prospection archéologique des cavités karstiques des plateaux de Vaucluse, un sondage limité a été pratiqué dans l'aven du Fraysse à Sault. La cavité, située à 500 m environ au sud de l'aven des Fourches I (en cours de fouille depuis 1990), se développe sub-horizontalement sur une vingtaine de mètres, pour déboucher sur le fossé de Sault, à une trentaine de mètres au dessus du lit actuel de la Nesque. Cette première évaluation a permis de recueillir de précieuses informations sur le remplissage de ce conduit et de récolter un mobilier peu abondant, essentiellement constitué de fragments céramiques très corrodés et de quelques pièces lithiques attribuables à la fin du Néolithique. Cette découverte confirme l'importance du potentiel archéologique et paléontologique de ce secteur, où près de 75 avens, sur la seule commune de Sault, sont d'ores et déjà recensés par les spéléologues et les hydrogéologues. Ces nombreuses formes hypogées situées en bordure du fossé de Sault, ont une profondeur modeste mais possèdent un développement horizontal relativement important, propice à des utilisations diverses (sépultures et stockage dans l'aven des Fourches I par exemple). Leur étude devrait permettre à terme de mieux cerner la nature des fonctions de ces cavités durant le Néolithique et l'Age du Bronze.



Vaison-la-Romaine, le pont restauré

Avignon, rosace de la chapelle Sainte-Catherine

LES DESSOUS DE LA VILLE : PROSPECTIONS ARCHÉOLOGIQUES DANS LES CAVES D'ORANGE

Avignon, rue Favart,
relevé des arcades romaines

Depuis le début de l'année 1994, l'équipe "nord-Vaucluse" du Service d'Archéologie du Conseil Général a entrepris une campagne systématique de prospection et de relevés des caves, du centre ancien d'Orange.

A l'époque moderne, la présence de vestiges dans le sous sol de cette ville constituait l'une des curiosités ou des attractions liées au passé gallo-romain de la cité. Ainsi aux XVII-XVIII siècles, les visiteurs férus d'antiquités ne manquaient pas d'être conduits par des guides locaux, spécialisés dans ce type de circuit "touristique", à travers le dédale des caves orangeoises. Citons parmi ces nombreux témoins l'Américain Thomas Jefferson ou Stendhal entre autres exemples), ce Réunionnais¹ en visite dans la métropole qui relate ainsi son périple : " 3 août 1785 : C'est une espèce d'architecte qui me conduisait, il m'a fait courir dans toute la ville. Il m'a mené dans la rue des Arènes. Il m'a fait descendre avec une lumière dans une espèce de cave. Il y a un parquet en mosaïque fait par les romains. Il faut que leur ciment ait été bien bon! Ce sont de petits morceaux de marbre de six lignes chaque, plus ou moins... Après il m'a mené dans (d'autres caves). Il m'en a fait voir d'autres qui sont encore plus beaux. Il y a un chat peint sur le parquet exécuté au mieux. Il tient une souris dans ses pattes..."

Ailleurs en Vaucluse, la prospection des sous-sols urbains a été employée anciennement avec succès par de nombreux antiquaires et archéologues.

En Avignon, il revient à Claude Esprit Calvet, à la veille de la Révolution, d'avoir recensé l'essentiel des vestiges aujourd'hui encore conservés dans les caves. Ainsi ce savant humaniste avait-il identifié des éléments d'architecture monumentale autour de la place de l'Horloge (rue F. David), dans la rue de la Monnaie et autour de la place de l'Amirande. Ces dernières années, une longue enquête conduite par Dominique Carru, a permis de retrouver ces vestiges et d'accroître encore le corpus de l'antique *Avenio* (aux abords de la place de l'Horloge et de la rue Favart, où parmi la centaine de caves visitées, des arcades monumentales et des murs d'édifices publics ont été répertoriés ; dans la rue Saint-Agricol, où le péribole du forum a été aperçu une nouvelle fois ; rue Peyrolierie où d'imposants murs de bâtiment public ont été à nouveau relevés). C'est au total dans cette ville, une dizaine de découvertes récentes qui auront été fournies par l'étude de près de trois cents caves.

A Vaison-la-Romaine, le chanoine Joseph Sautel avait également suivi cette piste pour parfaire sa connaissance de la ville gallo-romaine (quelques mosaïques recensées dans la ville basse, autour de la place Montfort et à hauteur de la boulangerie de la rue Victor Hugo).

A Apt, où un fort rehaussement depuis l'Antiquité se prête aussi à la bonne conservation des murs antiques en sous-

sol des maisons modernes, des éléments monumentaux sont visibles dans les caves du musée. Ces vestiges identifiés comme appartenant au théâtre antique ne sont pas isolés. Des repérages récents, réalisés par André Kaufmann, sont très prometteurs pour ce qui concerne le forum.

A Orange, la redécouverte par Vincent Faure du dallage du forum dans les caves du Musée (vestiges peut-être déjà reconnus par Caristie, architecte de la ville au XIXe siècle), est à l'origine de cette entreprise de reconnaissance systématique des éléments antiques subsistant dans les caves orangeoises. C'est lors du transfert des fragments de marbre qui s'entassaient dans ces réserves depuis les années 1950, que sont apparues les grandes dalles de calcaire. Ce pavement soigneusement assemblé, a été conservé comme sol des caves de l'hôtel particulier classique, aujourd'hui musée.

La grande majorité des immeubles du centre ville d'Orange s'élève sur un niveau de caves creusées dans le sous sol archéologique. Leur creusement a provoqué la destruction massive de vestiges, mais elles peuvent néanmoins apporter aujourd'hui encore de précieuses indications.

En effet, à la manière de sondages archéologiques, les parois de ces caves se présentent parfois comme de véritables coupes stratigraphiques.

Plus rarement, à ce stade de l'enquête, des structures bâties antiques ont été réutilisées en place et forment, soit les élévations de ces caves lorsqu'il s'agit de murs, soit le sol lorsqu'il s'agit de pavements de mosaïque, de dalles de béton ou de tout autre sol bâti.

Exceptionnellement, des pièces en sous-sol antiques ont traversé les siècles, intégralement réutilisées.

La trentaine de caves visitées à ce jour, appartient pour l'essentiel à des propriétés communales dont l'accès nous a été facilité. Les résultats sont prometteurs, plusieurs découvertes sont venues enrichir notre connaissance de la topographie urbaine d'Orange antique.

Par exemple, des pavements mosaïqués, bétons de sol et murs ont été reconnus dans les sous sol des maisons de l'îlot Pontillac ; des constructions en grand appareil ont été révélées dans les caves de l'ancienne cité administrative, déjà partiellement prospectées ; les caves des immeubles Pompée et Bauza occupent les sous-sols d'un grand édifice romain.

Les prémices de ces investigations nous encouragent à étendre la prospection aux immeubles privés dont les propriétaires, faute d'une information suffisante, craignent encore trop souvent la venue des archéologues.

Or, la réalisation d'un tel projet se fonde sur une relation de confiance établie entre les habitants et les membres du Service d'Archéologie.

Les progrès accomplis en ce sens depuis quelques années nous incitent à l'optimisme. Il nous est d'autant plus agréable de citer le cas exemplaire de cet Orangeois qui, dernièrement, s'est adressé au musée pour signaler la présence de vestiges archéologiques dans sa cave.

Son intention était d'y effectuer des aménagements susceptibles de détruire les dits vestiges.

L'attitude de cette personne a permis la réalisation d'une petite intervention et la mise en évidence de l'*atrium* à *impluvium* d'une riche habitation antique dans un quartier encore mal connu sur le plan archéologique. Quelques années plus tôt la même démarche avait permis le relevé d'un pavement de mosaïque dans une cave de l'impasse Saint-Florent.

Nous invitons les habitants d'Orange, comme des autres villes de Vaucluse, dont les caves ou élévations conservent des vestiges antiques à nous le signaler, en espérant que la lecture de ces lignes aura dissipé leurs craintes à l'égard de l'intervention des archéologues ! A vos caves...!

Que peut-on attendre d'une opération de prospection systématique du sous sol bâti? Quels sont les enjeux d'une telle entreprise?

La question revêt deux aspects complémentaires et indissociables : la gestion quotidienne du patrimoine archéologique par la collectivité et l'enrichissement du savoir à plus long terme.

Dans le cadre du périmètre archéologique défini par la loi, tous les permis de construire, de démolir et les déclarations de travaux sont soumis à l'examen du Service régional de l'Archéologie, relayé pour le Vaucluse par le Service d'archéologie du Conseil général.

L'instruction de ces dossiers est largement facilitée et accélérée par une connaissance approfondie, préalable, du terrain. L'observation simple des structures visibles, par un œil expert, offre l'avantage de contribuer à l'étude scientifique sans engendrer de coût pour la collectivité et les particuliers. Ce type d'investigations, en effet, s'attache à étoffer le corpus des données archéologiques par le seul relevé des vestiges apparents, évitant de la sorte les destructions inévitables et les dépenses qu'occasionne la réalisation de sondages.

Lorsque des travaux, projetés par la collectivité ou par un particulier, risquent d'entraîner la disparition de vestiges archéologiques, ce recensement préalable permet une meilleure appréciation des délais et moyens nécessaires à la conduite d'une fouille de sauvetage. De cette meilleure gestion résulte une économie de temps et d'argent.

Le développement urbain peut bénéficier des contraintes inhérentes à la conservation du patrimoine.

L'ensemble des données recueillies en prospection constitue une trame de réflexion riche d'enseignements pour les urbanistes contemporains et l'opportunité de faire du développement urbain d'Orange un processus unique et original. Si l'on se réfère à l'exemple fourni par les immeubles Bauza et Pompée, il ne fait aucun doute que le projet de réhabilitation futur ne pourra que se nourrir des résultats d'une étude architecturale et archéologique. La distinction des différentes phases de construction depuis l'antiquité jusqu'au XIXe siècle, le repérage des anciennes façades et ouvertures aujourd'hui noyées dans les maçonneries, ou la révélation d'éléments architecturaux remarquables tels que voûtements ou colonnes sont autant de pistes qui gui-

deront le processus de conception d'une nouvelle réutilisation des architectures.

L'intérêt de cette méthode pour la compréhension de l'urbanisme antique d'Orange est considérable. En effet, dès aujourd'hui et malgré le petit nombre de caves prospectées, notre vision d'Orange antique a évolué. Les restitutions anciennes de la trame urbaine, dont la plus remarquable est celle de R. Amy², sont rendues caduques et les découvertes récentes du Cours Pourtoles et de la RHI Saint Florent s'éclairent d'un jour nouveau. La présence de mosaïques renseignées par la négative sur l'emplacement probable des rues et ainsi se dessine un nouveau réseau viaire d'Orange antique. La largeur d'un îlot, de 35 mètres environ, mesurable à partir de la RHI Saint-Florent, peut être étendue aux autres îlots, à proximité immédiate du site sur le principe de la répétition à l'identique sans contredire les découvertes anciennes et récentes.

Les données récoltées de la sorte ne se limitent pas à la période gallo-romaine elles nous documentent également sur les périodes médiévale et moderne.

A terme, il devrait être possible d'énoncer de véritables règles ou principes ayant présidé à la persistance de certaines architectures et à leur réutilisation au cours des siècles.

Des démarches similaires ont été conduites ces dernières années dans plusieurs villes au passé gallo-romain.

A Vienne les caves ont été étudiées méthodiquement dans le cadre d'un diplôme de fin d'étude d'architecture (Pierre André, Ecole d'Architecture de Marseille Luminy)

A Arles, une équipe du Laboratoire d'Archéologie des Musées d'Arles mène une campagne du même type depuis 1991.

La méthode de recherche adoptée à Orange s'inscrit également dans le cadre de programmes de recherches régionales voire nationales.

Les données archéologiques réunies au cours de cette opération de prospection sont exploitées aussitôt à divers titres au sein de projets de publications comme l'*Atlas de Topographie Urbaine de Gaule Méridionale*, à la réalisation duquel travaille un groupe d'archéologues sous la direction de Monsieur le professeur Jean Guyon³. Cet atlas propose un regroupement cartographique des données topographiques et une synthèse appliquée à l'urbanisme des villes de Gaule méridionale.

La *Carte Archéologique de la Gaule*, nouvelle version de la *Forma Orbis Romani*, dont le Service d'Archéologie du Conseil Général prépare l'édition pour le Vaucluse, mentionne quant à elle toutes les découvertes archéologiques, urbaines et rurales, pour l'Antiquité.

Dossier établi par
Dominique Carru, Vincent Faure,
Jean-Marc Mignon et Blandine Silvestre

Ce numéro d'Archéologie en Vaucluse a été rédigé avec la collaboration de Anne Buisse, Jacques Buisson-Catil, Dominique Carru, Vincent Faure, Christian Markiewicz et Jean-Marc Mignon
Rédaction Blandine Silvestre
Maquette Saluces, Avignon

Pour recevoir gratuitement ce journal d'information, adressez votre demande d'abonnement avec vos nom, prénom et adresse complète au :
Service d'Archéologie
Conseil Général de Vaucluse
84909 AVIGNON CEDEX 9

¹ LAFFORGUE (A.) et alii. - Petit Journal des époques pour servir à ma mémoire (1784-1786) par Henri-Paulin Panon-Desbassayns. - Saint-Gilles-les-Hauts : Musée historique, 1990, p. 163-164.

² AMY (R.), DUVAL (P.-M.), FORMIGE (J.) et alii. - L'Arc d'Orange, 1962 (XVe supplément à Gallia).

³ Chargé de recherches au Centre Camille Jullian, Université de Provence Aix-Marseille.



Avignon, rue Favart
travail de relevé